

Délégués du Personnel

Réponses aux Réclamations SNU

Réunion du 19 avril 2016

1) Congés 2016

L'ensemble des agents a reçu le 8 avril une note RH datée du 7 avril qui vient compléter la note du 24 février 2016 relative à la pose des congés. Il est indiqué dans cette note que les agents doivent poser leurs congés selon un calendrier bien précis qui mentionne notamment l'obligation de poser les congés d'été avant le 15 avril.

Outre le fait que cette injonction ne pourra être prise en compte par les agents absents le 8 avril et qui ne seront pas encore de retour le 15, nous faisons le constat, une fois de plus, que l'urgence et l'impréparation s'imposent à Pôle emploi avant la réflexion. Nous pensons à nos collègues du SRH chargés de la gestion des congés qui ont dû être assaillis de questions et sollicitations après la diffusion de cette note à toute la région.

Les DP SNU-FSU demandent une certaine latitude quant à cette injonction intenable tout au moins pour l'échéance du 15 avril relative aux congés d'été et demandent, de façon globale, que la direction de Pôle emploi cesse de générer du stress au travail au sein des collectifs.

La première note du 24/02/16 a été diffusée pour poser les conditions.
Ensuite, cette nouvelle note a été faite à la demande des « hauts Normands » pour harmonisation des pratiques des 2 régions.
Cette note veut donner des repères pour les dates de dépôt des congés.
Les RH acceptent de décaler la date butoir pour le congé principal, le 15 avril 2016 étant en période de congés scolaires.
Le SNU précise que si un agent n'a pas déposé tous ces congés 2015 ou bien s'il est en attente de les déposer sur un CET, le système HOROQUARTZ bloque.

2) Visite du DG

Nous avons appris par hasard la venue du DG à Saint-Lô dans le cadre d'une visite qu'il effectue avec le président de la région Normandie. Nous avons également appris qu'une liste d'agents triés sur le volet était constituée dans la perspective de rencontrer le DG et de lui faire un retour positif de leur activité et de leurs actions. Nous demandons comment et sur quels critères ces agents ont été cooptés.

Nous demandons également si les agents non approchés sont des parias ou des individus sans réussite, indignes de rencontrer le DG.

Le SNU-FSU demande qu'en telle circonstance, si une délégation doit être constituée, un appel au volontariat (avec motivation si la direction le souhaite) soit systématiquement fait.

Nous n'accepterons pas que la réponse soit faite en ce qui concerne une quelconque situation d'urgence. Il est évident qu'une visite du DG se fait suffisamment tôt.

La direction précise, que « SI », les visites du DG se font toujours dans un délai court !
Ce sont les DT qui ont fait le choix des agents (sans discrimination quelconque !)
L'objectif était la valorisation des actions de Pole-emploi auprès du président de Région, sur les services en auto-délivrance, l'accompagnement des demandeurs d'emploi, l'offre digitale, l'entretien 100% WEB, l'offre de service aux entreprises.

Cette réunion était la dernière de notre mandat.

Durant ces 3 ans les DP SNU ont veillé à l'application de la convention collective et de l'accord OATT : rappels réguliers sur la pose des congés, des récupérations des temps partiels travaillés, des heures « bébé »...

Les DP SNU ont accompagné physiquement ou administrativement de nombreux agents, soit lors des recours promotions, soit pour les défendre en cas de litige.

Lors des mouvements de personnel, les DP SNU veillent à ce que les CDI restent prioritaires par rapport aux CDD.

Les DP SNU alertent le service RH lorsque des problèmes sont détectés sur un site particulier :

Par exemple, obtention de CDD suite à arrêts longue maladie, maternité ou poste non pourvu.

Les DP SNU sont et **RESTERONT** vigilants pour défendre **TOUS** les agents : Publics, Privés, CDD, CAE et femmes de ménage.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos réclamations pour les prochaines réunions. Nous les retransmettrons aux prochains élus.

Une adresse mail est à votre disposition pour toute question ou réclamation : dpsnubn@gmail.com

Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie :
Sandrine DUSSAUT, Sonia HAMARD, Marie-Joëlle LACOUR,
Jannick LE VIAVANT, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ,
Ludovic SOMON, Gilda VICO, Guylaine YON, Nuriyé YELKEN